**A217.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Margareta an Ferdinand.* | *1526 Juli 27. Mecheln.* |

1. Empfing verschiedene Briefe F’s. 2. Erhielt verschiedene Nachrichten. 3. Nachrichten des kaiserlichen Gesandten Nicolas Perrenot in Frankreich. Mailand. Äußerungen des englischen Gesandten in Frankreich. Haltung Englands. 4. Postschwierigkeiten in Frankreich. 5. Herr von Vaudemont. 6. Kriegerische Bewegungen der Franzosen an der Grenze. 7. Bittet um Nachrichten über Mailand. 8. Gf. von Königstein. 9. Prozeß des Jehan van Kasselt.

1. Has received several of F's letters. 2. Has received various news. 3. News from the imperial envoy Nicolas Perrenot in France. Milan. Remarks made by the English delegate in France. England's position. 4. Difficulties regarding the postal service in France. 5. Count René of Vaudemont. 6. France's military movements on the border. 7. Requests news on Milan. 8. Count of Königstein. 9. The trial of Jehan van Kasselt.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de l'État et de l’Aud., vol. 93, Bl. 34-37. Konzept mit dem Vermerk: A monsr l’archiduc.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 217, S. 421-425.

1] Monsr, mon bon nepveu, puis les bonnes nouvelles que m’avez [escript] de l’acouchement de mme, vostre compaigne, ma bonne ni[epce], lesquelles je vous ai fait responce, j’ai receu diverses voz lettres, l’une des nouvelles que aviez de l’assembléz des gens du pape et des Veneciens en Ytalye en grand nombre et du peril, y emminent aux gens de l’empereur monsr, s’ilz ne fussent secouruz, et consequamment à sa mte et de vostre degré que d’y remediera)b) la difficulté et des dilligences que à ceste fin avez fait, l’autre de la bonne fortune que dieu par sa grace a donné aux gens de guerre de mond. sr contre lesd. Veneciens tant à leur deffaite que au recouvrement de chastel de Mylan et l’autre de la responce du conte de Connigstainc) à l’adresse de l’achat des terres qu’il entend avoir au pays de pardeça.

2] Surquoi, monsr, mon bon nepveu, pour le prealable je vous mercie chaleuresementd) de la peine que prendez de m’avertir amplement de toutes choses et vous prie y continuer, soient les novelles bonnes pour partie au plesir ou soient adverses pour y pourveoir si avant que possible sera. Au principal, il n’est en moi vous dire la perplexité que j’ai eu des premiers et dernieresd) nouvelles et plus de ce que je n’y savoie le remede selone) la necessité et nostre commung desir, comme brief je vous adviserai plus au long, et en particulierement me le joie que j’ai receu de la belle victoiref) des nostresg) dont à la consolation des subgetz de pardeça je les ai advisé et les exhorté en rendre grace à dieu, nostre createur, et le prier pour le continuer de la personneh) de l’empereur et de la vostre et de voz affaires et de tous noz amis et bien l’alliéz en prosperité dont je sai que tous ont fait debvoir.

3] Tost après la reception desi - - - bonnes nouvelles je receuz lettres de monsr Nicolas Perrenot, ambassadeur de l’empereur vers le roi de France, d’avertissantd) quej) le seigneur, mme la regente, sa mere, et ceulx d’entre eulx lui avoient racomptés lesd. nouvelles, mais au rebours et à l’honneur et anvie des Veneciens sans faire mencion de la reduction du chastel de Mylan fors que du renitenced) ceulx dud. chastel ne se feussent meuz et n’eussent fait semblant; mais par les merchans et autresk) - - - de France et de Suice j’ai assez entendul) la desconfiture d’iceulx Veneciens. J’ai aussi nouvelles de la reduction du chastel de Mylan et d’icelles choses, mais est au trouble. Bien me l’on advise que aucuns Mylanois eussent entendement avec les Veneciens et que les nostres en avertiz en aient chastié aucuns. Les François font bruit que les Allemans que tenoient Pavye leur eussent reduit moyennant leur payement pour trois mois, mes par Lopez Hurtado que est en Savoye ses lettres aud. Perrenot lui informe le contraire. Led. roi de France et lad. dame, sa mere, parlant à nostred. ambassadeur, lui dient qu’ilz veullent entretenir armistice avec l’empereur, mais ilz procurentm) par tout susciter ennemis à sa mte. Ilz ont fait grand baniere de leur lighe avec le pape, le roi d’Angleterre, lesd. Veneciens et aultres, maisn) l’ambassadeur du roi d’Angleterre en France, confessant aud. Perrenot que à la lighe du roi et des ambassadeurs du pape et des Veneciens il ait esté present à la conclusion de la lighe eto) en elle a esté jurée, comme lesd. ambassadeurs avoient esté à la sollicite du tresvep) d’entre le roi de France et son maistre, lui asseure par si grand sollemnel qu’il n’y ait consenti et ne l’ait accepté pour son maistre et plus qu’il n’en eust charge. J’ai aussi novelles par marchans que, lors que les Veneciens ont fait publier lad. lighe à Venize, que l’ambassadeur d’Angleterre que y est ait entretenu declairer qu’il ne l’acceptastq) et n’y eust charge et que les Veneciens à cest occasion et de la rompture de leur gens varierent de differer la publication d’icelle lighe et ne l’eussent publié, n’eust esté à la pressionm) de l’ambassadeur du pape, lequel se demonstre et declaire principal ennemi de l’empereur et des siens, vousr) et autres.

4] Lesd. François, comme je le vous ai escript, ne lessent nulz passer par le royaume sans les revisiter et, comme j’entenss) - - -, par dilacions ont retardé lettres [de]s) don Inigo de Mendoça en Angleterre, où l’empereur anvoie pour ambassadeur, si croi je que de ceste heure il sera passé ou bien avant dont j’ai fait avertir le roi d’Angleterre de bonne sorte pour incidentellement lui faire à entendre l’amitiém) que François lui portent, et espere que telm) don Inigo de la part de l’empereur et le prevost de Cassel, lequel envoie en Angleterre, y feront quelque bonne service à sa mte, a ses alliéz et amis, vous principal et autres et voz pays et subgectz.

5] J’entens aussi que le roi de France a ordonné en sr de Vauldemont,t) - - - frere de Lorraine, aler vers le duc, son frere, a lui requerir qu’il emprendre le tiltre de roi de Cecille ou consentir au sr de Guise ou lui de Vauldemont, ses freres, l’emprendre et que, s’ilz led. tiltre led. sr roi à l’assistance du pape vindroit anvoyer quelque armée cellepart.

6] Les François ont fait dresser assemblées aux frontieres de pardeça, comme s’ilz eussent voulu continuer la guerre et se vantoient de l’assistance des Anglois. Puis aucuns jours ilz sont plus gracieulx, ne sai, s’ilz escontent, comme il leur irau) en Ytalie.

7] Bien ai je esperé que monsr le duc de Bourbon moiennant le grace de dieu et le bon droitu) de l’empereur y feront quelque bon exploit. Je vous prie affectueusement m’avertir de ce que en entendrez et m’aviser,u) si le chastel de Mylan est en noz mains qu’il est de ce des Suisses et en effect det) nouvelles, et je vous avertirai de cet) que me surviendra.

8] Monsr, sur ce que m’avez escript de conte de Cunigstain, j’ai envoyé la lettre, cloz en voz lettres, aux principaulx les gensu) de l’empereur oud. pays pour avoir informacion de l’estat des parties y debvoirsu) et leur advis deu) leur responce vous en avertirai et de ce que je y pourrai faire dont il vous plait adviser led. conte - - -v) m’avertiru) en son propoz et lui declaire que le Cunigstain bien sortira de l’empereur. Je desire lui faire tout plaisir et adresse et davantage à leur recommandacion.

9] Quant est de Jehan van Kesselt, appellant de la sentence de ceulx de Mastricht, combien qu’il soit notoire que ceulx de la chambre imperialle ne soient fonduz en leur intencion, neantmoins, suivant vostre conseil, j’ai ordonné certain personnage pourt) auxt) dud. Kestelt et entendre le fondementu) de son differend. Au bust vous adviserai de ce que ici aurai entendu et de la resolution que je y prenderai. Et sur ce, monsr, mon bon nepveu, prie à nostred. seigneur vous doint bonne vie et longue.

Escript à Malines, le 27e jour de juillet l’an 26.

1] a) gestrichen si enfin la facilité vostre debvoir qu’avez pour requerir argent et sauldier gens de guerre la difficulté que y avez tenu et requeste que me faites de secours du. - b) folgender an der Seite beigesetzter Zusatz ebenfalls gestrichen: par vostre alée cellepart en vostre personne, si besoing feust. - c) gestrichen vous avoit fait.

Den Brief F’s vom 12. Juli (Nr. A209) betreffs der Geburt seiner Tochter Elisabeth hat Mg am 19. Juli (Nr. A215) beantwortet. Sonst bezieht sich Mg noch auf Nr. A212, A214, A206.

2] d) Lesung unsicher. - e) gestrichen vostre desir. - f) eigentlich la victoire, offenbar, da belle später hinzugefügt wurde, das la vergessen. - g) gestrichen de laquelle j’ai averti les subgetz des pay de pardeça. - h) gestrichen et des affaires des lectres et de noz amis de l’empereur en prosperité.

3] i) Lücke. - j) gestrichen led. sr roi de France. - k) folgen zwei schwer leserliche Worte, etwa bons hommes. - l) gestrichen la rompture desd. Veniciens. - m) Lesung unsicher. - n) gestrichen j’ai novelles que je. - o) et en — son maistre an der Seite hinzugefügt. - p) dieses Wort und die zwei folgenden schwer leserlich. - q) gestrichen lad. lighe. - r) gestrichen et des vostres.

Es ist hier von der Niederlage der Venezianer und der Unterdrückung des mailändischen Aufstandes die Rede. Vgl. Nr. A214. Die Nachricht von der Übergabe des Kastells, die am 24. Juli erfolgte, kann wohl schwerlich bereits bei Mg eingetroffen sein, höchstens Gerüchte. — Das Gespräch zwischen Perrenot und dem englischen Gesandten, John Tayler, wird wohl das vom 9. Juli sein, von dem Tayler berichtet. Brewer 4, 1, S. 1035.

4] s) folgt eine Lücke.

Über die Sendung Iñigos de Mendoza vgl. Nr. A215. Der Propst von Cassel scheint eben damals nach England geschickt worden zu sein. Gayangos 31, S. 1010 usw.

5] t) folgt unleserliches Wort.

René Gf von Vaudemont trat damals als Anwalt der angiovinischen Ansprüche an Neapel auf. Dessen bevorstehende Ankunft in Italien meldet Perez dem Kaiser aus Rom am 16. November. Gayangos 31, S. 1008.

6] u) Lesung unsicher.

7] Vgl. oben Abschnitt 3.

8] v) Lücke.

Vgl. Nr. A206, A215.

9] Vgl. Nr. A211.